PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 2 octobre 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 105, ch. Gingras, lot 6 255 684.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour entreposer une roulotte empiétant de 11 m en cour avant d'un terrain occupé par un bâtiment principal, alors que selon l'article 4.10.4 du *Règlement de zonage nº 90-256* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, tout propriétaire ou locataire d'un bâtiment principal ne peut entreposer sur sa propriété une roulotte que si elle est située dans la marge arrière et/ou latérale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 2 octobre 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 14 septembre 2023.

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14e jour du mois septembre de l'année deux mille vingt-trois.

ET J'AI SIGNÉ :

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint